

# PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARVAL ANNEE 2023

Commune de Marval  
(Haute-Vienne)

Procès-Verbal du Conseil Municipal extraordinaire  
du Jeudi 16 février 2023

**Présents** : M. Dominique BERTRAND, M. Sylvain CASSORE, Mme Rachel HAAG, Mme Carole RELLAND, M. Pierre MANDON, M. Pierre HACHIN, Mme Marie LINET, M. Jérôme SUET, M. Christopher CARRINGTON, Mme Léa BLANC.

**Pouvoir** : Mme Yolande PIRONNET à M. Pierre HACHIN

Ouverture de la séance à 9h00.

## **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Mme Rachel HAAG est désignée pour être secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

## **Demandes de subventions au titre de la DETR concernant la rénovation et l'installation électrique de bâtiments communaux :**

Les demandes de subventions au titre de la DETR doivent être envoyées au plus tard le 17 février 2023. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de quatre projets qui pourraient être éligibles mais par manque de devis il ne sera pas possible de demander de subvention pour le bâtiment 104 Le Bourg.

Marie Linet signale qu'il faut un diagnostic thermique avec un objectif d'amélioration. Monsieur le Maire dit que les rapports des diagnostics réalisés lors des achats contiennent les déperditions du bâtiment. Carole Relland demande combien pouvait-on avoir de subvention pour ce projet. Pierre Hachin lui répond que l'on ne sait pas mais qu'il est possible de demander des subventions à plusieurs organismes. Carole Relland s'inquiète si la demande pourra être déposée ultérieurement. Pierre Hachin répond qu'il sera possible de présenter ces demandes en fin d'année avec un dossier abouti.

Une demande de subvention peut être déposée concernant la rénovation du bâtiment cadastré AB 90 dans le bourg dans le but d'une location. Cette demande portera sur une première tranche : dallage, béton intérieur, jointement des façades, remaniement de la toiture pour un montant de 13 116.88 € HT suivant le devis proposé par l'entreprise Merle.

A partir du mois d'octobre, une autre demande sera effectuée pour le reste des travaux si la première subvention est acceptée. Sinon, un dossier complet sera présenté.

Carole Relland demande combien de fois peut-on solliciter une subvention. Monsieur le Maire lui répond autant de fois que l'on veut.

Pour à l'unanimité pour cette demande de subvention et le Conseil Municipal décide de prévoir cette dépense au budget.

### **Demande de subvention au titre de la DETR concernant le mur de soutènement au jardin du presbytère :**

Un devis a été présenté par l'entreprise Barnabé Chepeau pour la réfection du mur et la consolidation du chemin rural derrière le jardin du presbytère. Il s'élève à 31 965.00 € HT. Carole Relland demande combien il y a de mètre linéaire. Pierre Hachin lui répond qu'il y a 45 mètres linéaires. Des conseillers municipaux trouvent que le devis est élevé par rapport aux travaux. Rachel HAAG précise que le mur est en pierres. Léa Blanc propose de demander à d'autres entreprises. Monsieur le Maire rappelle que ce devis est proposé pour une demande de subvention et qu'il sera possible d'en solliciter d'autres après acceptation de la subvention.

Pour à l'unanimité pour cette demande de subvention et le Conseil Municipal décide de prévoir cette dépense au budget.

Un 3<sup>ème</sup> dossier concerne la démolition du bien cadastré AB 170 dans le bourg. Ce bien appartient actuellement à France Domaines. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de s'engager à acheter ce bâtiment dans le cas où la subvention serait accordée. Rachel Haag explique qu'il fallait attendre l'aval des bâtiments de France et obtenir un permis de démolir avant de l'acheter. Maintenant, la commune peut faire une proposition pour l'acquisition. Sylvain Cassoré pense qu'il est dommage de détruire ce bâtiment, une façade est remarquable. Rachel HAAG précise que toutes les personnes qui ont visité sont d'accord pour dire que ce serait plus cher de garder les murs parce que tout devrait se faire manuellement et nécessiterait une main d'œuvre importante. Sylvain Cassoré mentionne que l'état de délabrement est tel que cela endommage les immeubles voisins. Il y a aussi une mise en péril du domaine privé et cela est la responsabilité de la commune.

Monsieur le Maire reprend la discussion. Il rappelle que si la demande de subvention est accordée, la commune devra acheter le bâtiment et le fera démolir. Un projet de reconstruction pourra être étudié ultérieurement. Le devis de l'entreprise LTP pour la démolition s'élève à 24 980.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la réalisation de ce projet, d'acheter le bien en cas d'obtention de la subvention et précise que les crédits nécessaires à ces opérations seront inscrits au budget de la collectivité.

La séance est close à 9h20.

Le secrétaire de séance,  
Rachel HAAG

Le Maire,  
Pierre HACHIN

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2023**

**Présents** : M. Sylvain CASSORÉ, M. Dominique BERTRAND, Mme Rachel HAAG, M. Pierre MANDON, Mme Edith LEGER, M. Pierre HACHIN, Mme Marie LINET, Mme Yolande PIRONNET, M. Jérôme SUET.

**Absente excusée** : Mme Léa BLANC (pouvoir donné à M. Pierre HACHIN) ; M. Christopher CARRINGTON (pouvoir donné à Mme Marie LINET)

**Absente excusée** : Carole RELLAND

Ouverture de la séance à 17h02, sur convocation en date du 29 mars 2023.

### **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Mme LINET se propose pour être secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

**Approbation des procès-verbaux des deux séances précédentes** : vote à l'unanimité

### **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :**

DECISION N°4-2023 en date du 2 mars 2023 portant sur la coupe et le broyage des thuyas entourant le stade à Marval par LECARPENTIER pour un montant hors taxes de 3 500.00 euros.

DECISION N°5-2023 en date du 2 mars 2023 portant sur un avenant au contrat de prestation de DEKRA pour le contrôle des installations électriques aux ateliers municipaux pour un montant hors taxes de 136.30 euros.

DECISION N°6-2023 en date du 2 mars 2023 portant sur l'achat d'une table à langer pour la Salle Polyvalente auprès de l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITES au prix hors taxes de 693.20 euros.

DECISION N°7-2023 en date du 3 mars 2023 portant sur des travaux de peinture et menuiserie au sein de l'ancienne mairie annexe à Milhaguet par l'entreprise BESSE au prix hors taxes de 5 586.88 euros.

### **Présentation et vote des comptes administratifs 2022 (communal et assainissement) :**

Mme Yolande PIRONNET préside la séance pour ce point de l'ordre du jour.

- Le compte administratif communal 2022 présente un déficit d'investissement cumulé de 179 709,42 euros et un excédent de fonctionnement cumulé de 1 409 221,82 euros.

Le Conseil Municipal adopte ce compte administratif par 9 voix pour et 2 abstentions, Monsieur Pierre HACHIN étant sorti pour le vote.

- Le compte administratif du budget assainissement présente un excédent cumulé d'investissement de 40 742,95 euros et un excédent de fonctionnement cumulé de 111 818.39 euros.

Le Conseil Municipal adopte ce compte administratif par 9 voix pour 2 abstentions, Monsieur Pierre HACHIN étant sorti pour le vote.

## **Approbation des comptes de gestion 2022 (communal et assainissement)**

Les comptes de gestion 2022 établis par la Trésorerie sont identiques aux comptes administratifs et sont approuvés à l'unanimité.

## **Décisions sur les affectations des résultats**

Budget communal : obligation d'affectation de 179 709,42 euros. Monsieur le Maire propose d'inscrire cette somme en section d'investissement et de conserver la partie libre d'affectation en section de fonctionnement.

Budget assainissement : pas d'obligation d'affectation. Monsieur le Maire propose de conserver la totalité de l'excédent en section de fonctionnement.

Vote pour les deux affectations de résultats (communal et assainissement) à l'unanimité.

## **Vote des taux de fiscalité directe locale**

Proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les taux de fiscalité compte tenu des difficultés économiques actuelles. Vote à l'unanimité.

## **Présentation et vote des budgets primitifs 2023**

### **Budget primitif communal 2023**

La nomenclature comptable a changé au 1<sup>er</sup> janvier.

En section de fonctionnement les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1 730 203,40 euros. En section d'investissement l'équilibre est à 937 237,58 euros

Monsieur le Maire présente la liste des travaux prévus pour l'année 2023 inscrits au budget :

Chapitre 16 (2150 euros) : cautions

Chapitre 20 (10 000 euros) : enquêtes publiques, logiciels CERIG

Chapitre 21 (56 300 euros) : terrains de voirie, balayeuse, épareuse, abri-bus

Chapitre 23 (140 940 euros) : sentier pédagogique, jardin du presbytère, haie du stade, maison 104 le bourg, salon de coiffure, logement sur épicerie, local AB 90, électricité épicerie, mairie annexe, compteur hangar, électricité local agents techniques, église de Milhaguet.

Elagage GRVC, borne de recharge, chemin de Beaufet, pont moulin Masbertiers, pont de Masbertiers, virage de Beaufet, mur du jardin du presbytère, aménagement du bourg, grvc 2023, grvc 2022, trottoir, éclairage public.

Vote à l'unanimité du budget primitif communal 2023

### **Budget primitif d'assainissement 2023**

En section d'exploitation les recettes et les dépenses s'équilibrent à 165 908,39 euros. En section d'investissement l'équilibre est à 256 651,34 euros.

Vote du budget primitif d'assainissement 2023 à l'unanimité

Monsieur le Maire explique que le vote de la mandature précédente pour la facturation de l'assainissement n'a pas pu être appliqué. En effet, le logiciel ne permettait pas d'établir la facturation comme délibéré. En 2022 nous avons appris des retards de facturation sur l'assainissement collectif. La loi permet de faire payer deux années de retard de facturation d'assainissement et pour les professionnels 5 ans. M. Hachin propose de faire payer 2023 et 2021 cette année et en 2024, 2024 et 2022. Les professionnels auront un échelonnement sur cinq ans.

Une lettre sera envoyée aux usagers afin d'expliquer les problématiques de facturation.

Vote à l'unanimité.

### **Délibération concernant le remboursement des frais de nettoyage des éco-points**

Dus aux incivilités, des problèmes de déchets au sol aux éco-points sont régulièrement constatés. Il est proposé de faire appel à une entreprise de nettoyage et de facturer aux personnes identifiables. Monsieur BERTRAND propose également de signaler ce procédé sur les lieux.

Vote à l'unanimité

### **Location de la Salle Polyvalente aux particuliers de la commune de Pensol**

Mme LINET explique que les habitants de Pensol n'ont plus de salle polyvalente le temps des travaux. Proposition est faite d'aligner les tarifs pour les habitants de Pensol le temps des travaux au même tarif que pour les contribuables de Marval.

Vote à l'unanimité

### **Changement de composition des commissions**

M. BERTRAND et M. SUET intègrent les commissions urbanisme et environnement

M. BERTRAND intègre la commission citoyenneté

Mme PIRONNET et Mme LEGER intègrent la commission finance

M. SUET explique qu'il ne souhaite plus être membre de la CLECT (au sein de la Communauté de Communes OUEST LIMOUSIN), nous en reparlerons à un prochain conseil.

M. HACHIN rappelle que les personnes extérieures souhaitant venir à une commission peuvent s'inscrire également en mairie.

Vote pour les changements de commissions à l'unanimité

Mme LINET annonce qu'une commission citoyenneté aura lieu le 4 mai et M. CASSORÉ qu'une commission urbanisme le 25 avril.

### **Achat d'une épareuse**

M. HACHIN propose l'achat d'une mini épareuse à atteler sur le tracteur Kubota pour l'entretien des chemins. Le conseil est d'accord sur le principe de l'achat d'une mini épareuse, 10 pour et 1 abstention. M. BERTRAND parle de la balayeuse, M. HACHIN explique que les subventions sont présentes mais qu'il faut voter l'achat lors d'un autre conseil.

### **Décision concernant le chantier du stade**

Il s'agit du chantier d'arrachage des haies de cyprès autour du stade. L'ACCA de Marval nous a fait part de ses craintes concernant le bon déroulement du ball trap pour des motifs de sécurité et d'ombrage. Une proposition a été faite de ne pas arracher la haie sur un tronçon et de planter une autre haie devant. La haie de cyprès sera arrachée aux frais de l'ACCA si l'osmose entre les deux haies n'est pas réalisée.

1 contre ; 10 pour

### **Décision sur la poursuite de l'appel éolien**

M. HACHIN explique que l'avocat doit pouvoir prouver que la commune a intérêt à aller en appel. Il montre des projections photographiques de l'impact visuel sur la commune de Marval.

Mme Léger explique que ça l'embête d'engager des frais si l'on perd.

Vote pour la continuité de l'appel sur les éoliennes : 1 abstention ; 10 pour

### **Questions diverses**

Mme HAAG demande à ce que des toilettes sèches soient installées à Milhaguet. M. HACHIN propose l'installation de toilettes PMR. Le conseil en parlera la prochaine fois en commission.

M. BERTRAND décrit qu'il y a eu une problématique quant au nombre de personnes lors d'un évènement à la salle polyvalente. En cas de problème il y aurait eu impossibilité d'évacuation rapide. M. CASSORÉ propose de réduire la jauge en cas de repas dansant.

M. HACHIN et Mme LINET proposent d'en parler avec les pompiers.

Mme LEGER demande si le logement de Milhaguet se libère. Mme HAAG explique qu'il se libère au 6 juin.

Clôture du conseil à 18 h 41.

Marie LINET,  
Secrétaire de séance

Pierre HACHIN  
Maire

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal du vendredi 14 avril 2023**

**Présents** : M. Dominique BERTRAND, Mme Rachel HAAG, Mme Yolande PIRONNET, Mme Carole RELLAND, M. Pierre MANDON, M. Pierre HACHIN, Mme Marie LINET, Mme Léa BLANC.

**Pouvoirs** : M. Sylvain CASSORE ( pouvoir donné à M. Pierre HACHIN), M. Jérôme SUET (pouvoir donné à Mme Marie LINET), M. Christopher CARRINGTON (pouvoir donné à

Mme Rachel HAAG)

**Absente:** Mme Edith LEGER

Ouverture de séance à 9h30 sur convocation du 7 avril 2023.

**Désignation d'un secrétaire de séance :**

Mme Rachel HAAG est désignée pour être secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce procès-verbal.

**Approbation du procès verbal précédent :**

Vote à l'unanimité

**Délibération concernant l'achat d'une balayeuse :**

M. Pierre HACHIN fait part du devis de la Société SMB. Cette balayeuse est prévue pour effectuer le nettoyage, le balayage et le désherbage mécanique des trottoirs et des routes. Elle a des doubles balais et des balais latéraux, elle sera attelée au Kubota. Son prix est de 21 360 euros TTC. Monsieur le Maire explique qu'une subvention de 10% du montant hors taxes (soit 2 000 euros) a été attribuée par le Conseil Départemental.

Vote à l'unanimité.

**Délibération concernant la location des gobelets :**

Mme Marie LINET explique que la Commune a fait l'acquisition l'année passée de 500 gobelets qui sont arrivés après la fête du 14 juillet. Ils pourraient être utilisés par les associations communales avec une mise en place d'un système de consigne. Mme Marie LINET propose que le gobelet qui n'est pas rendu soit facturé 1 euro pièce.

Vote à l'unanimité

**Délibération concernant une convention d'action spécifique avec le SEHV pour le diagnostic énergétique, bâtiment 104 le Bourg :**

M. Pierre Hachin présente la proposition d'une convention avec le SEHV- service ESP87 concernant la réalisation d'un diagnostic énergétique pour le bâtiment située n°104 Le Bourg. Cette l'étude permettra d'identifier et de chiffrer les travaux à réaliser pour atteindre à minima les performances du niveau réglementaire. Elle sera financée par le SEHV qui règlera l'entreprise dans les conditions du marché. La commune remboursera le SEHV sur la base du coût TTC. Dans le même temps , le SEHV octroiera une subvention à hauteur de 80% du montant HT.

Le devis présenté est de 2 384,36 euros HT, TVA 476,87 euros, montant TTC 2 861,23 euros.

Accepté à l'unanimité

**Questions diverses :**

Carole RELAND demande si le dossier concernant la maison «ancienne boucherie»

dans le bourg a avancé. Monsieur le Maire dit que depuis que la Commune a obtenu un permis de démolir le bâtiment s'est détérioré. Une demande de mise en péril est en cours. Mme Rachel HAAG mentionne qu'elle a eu un appel du service des domaines signifiant que ce bâtiment ne leur appartient pas. Monsieur le Maire précise qu'il a pris un arrêté de sécurité.

Il signale également de la mise en sécurité de la maison du Coux où les pompiers sont intervenus. Les propriétaires ont été contactés et une mise en péril est aussi déclenchée.

Clôture de la séance à 9H46.

Le secrétaire de séance,  
Rachel HAAG

Le Maire,  
Pierre HACHIN

### **Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 21 juin 2023 à 10 heures**

Présents : M. Sylvain CASSORÉ, M. Dominique BERTRAND, Mme Yolande PIRONNET, M. Pierre MANDON, M. Pierre HACHIN, Mme Marie LINET, M. Jérôme SUET, Mme Edith LEGER.

Pouvoirs : Mme Rachel HAAG (pouvoir donné à Mme Marie LINET), Mme Léa BLANC (pouvoir donné à M. Pierre HACHIN).

Excusée : Carole RELLAND demande d'être excusée pour son absence.

Ouverture de la séance à 10h03, sur convocation du 14 juin 2023.

Monsieur le Maire demande l'observation d'une minute de silence en hommage à Christopher CARRINGTON, décédé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Sylvain CASSORE est désigné pour être secrétaire de séance.

Il est le rédacteur de ce procès-verbal.

Approbation du procès-verbal précédent : vote à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :

DECISION N°8-2023 en date du 20 avril 2023 portant sur la fourniture et la pose de deux abribus par l'entreprise MARTINEAU au prix hors taxes de 5 215.00 euros.

DECISION N°9-2023 en date du 25 avril 2023 portant sur l'offre de J-P PHILIPS concernant les travaux d'élargage de sécurisation des grosses réparations de voirie sur les voies communales numéros 2 et 8 pour un montant hors taxes de 8 220.00 euros.

DECISION N°10-2023 en date du 30 mai 2023 portant sur l'achat de deux tables de pique-nique auprès de l'entreprise PERIGORD MATERIAUX SARL au prix hors taxes de 441.76 euros.



DECISION N°11-2023 en date du 16 juin 2023 portant sur l'achat de palox auprès de l'entreprise BARBARIE PALOX au prix hors taxes de 750.00 euros.

DECISION N°12-2023 en date du 20 juin 2023 portant sur l'achat d'une épareuse auprès de l'entreprise GIEMME MACHINERY SARL pour un montant hors taxes de 4 129.00 euros.

DECISION N°13-2023 en date du 16 juin 2023 portant sur la signature d'un avenant au contrat d'hébergement du site internet, conclu entre LA MONTAGNE, NET15 et la COMMUNE DE MARVAL.

Demandes de subventions auprès du Département et de la Région :

Demande de subvention pour travaux d'assainissement à La Nadalie et pour une étude sur l'installation d'une micro station à Milhaguet auprès du Département, de la Région et de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Demande de subvention auprès du Ministère de la Transition Ecologique (80 %) pour les travaux sur l'éclairage public.

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une étude de sol sur l'Eglise de Milhaguet.

Demande de subvention auprès de la Région et du Département pour l'aménagement du jardin du derrière l'église de Marval.

Demande de subvention pour la réalisation d'un bilan énergétique du Syndicat Energies Haute-Vienne pour le logement situé au n° 104 le Bourg.

Toutes les demandes sont votées à l'unanimité.

Utilisation de la salle des fêtes ou de la salle de classe pour des activités payantes : il a été constaté que la gratuité de l'occupation de ces salles a été octroyée à des associations ou des particuliers se couvrant par une association pour y réaliser des activités qui elles sont payantes. Il est proposé de demander dorénavant 10 euros de participation par séance pour de telles activités : proposition adoptée à l'unanimité.

Etude pour la réhabilitation du système d'assainissement à Milhaguet : En raison de la vétusté du système actuel ainsi que de la pollution qu'elle engendre, il est nécessaire de procéder à une étude visant à choisir le meilleur système pour le remplacer (sans doute une micro station). M HACHIN précise qu'il est nécessaire de procéder aux travaux avant que la compétence ne soit transférée à la Communauté de Communes et que l'on ne soit plus décisionnaire d'autant plus que les crédits d'assainissement le permettent.

Vote à l'unanimité.

Participation des locataires des bâtiments municipaux aux charges de chauffage : les charges de chauffage des locataires s'élevant à 100 euros par mois et n'ayant pas été relevées depuis 2005, il est proposé de les augmenter de 10 euros par mois.

Vote à l'unanimité.

Désignation d'un référent RGPD : il est proposé de désigner Noëline SOUFFLET comme référent Règlement Général pour la Protection des Données.

Vote à l'unanimité.

Agrandissement du local de chasse : une demande de l'ACCA de Marval nous a été transmise pour un agrandissement du local de chasse en raison de l'augmentation du gibier à prélever sur la commune et pour procéder à sa transformation et à sa conservation. Il est demandé d'agrandir en profondeur le local existant en vue d'y installer du matériel de conservation et transformation pour être dans les normes. L'accord serait acté sous la forme d'un avenant à la convention existante pour la durée restant à courir. En conséquence, il sera demandé aux associations de la commune de ranger le matériel qu'elles stockent dans ces locaux.

Contre : 1 Abstention : 1 Pour : 8

Renouvellement des adhésions annuelles : il est proposé de reconduire les différentes adhésions de la commune aux associations suivantes : SPA, Fredon (FGDON 87), Mission Locale Rurale, ADIL, Association des Maires de France, Hameaux Légers (50 euros).

Vote à l'unanimité.

Décision sur l'extinction de l'Éclairage Public : Afin de procéder au test sur l'extinction de l'éclairage public, il est demandé de procéder à un vote du Conseil. Contre : 2 voix Pour : 8 voix

Questions Diverses :

Il a été demandé à la Commune la possibilité d'installer un abreuvoir et un système d'attache pour les chevaux afin de permettre un départ et une étape de randonnée équestre près du lavoir et en bas de la place du marché. Cela sera autorisé en bas sauf les jours de marché pour des raisons de sécurité.

Suite à des appels de quelques habitants concernant l'herbe entre les tombes, il est décidé de faire installer à l'entrée des cimetières une information rappelant qu'il est à la charge des propriétaires des tombes de procéder au nettoyage des inter tombes. Il sera également rappelé que la législation sur l'utilisation des produits phytosanitaires ayant évolué les produits désherbants sont proscrits. Une discussion avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement a eu lieu sur la végétalisation des cimetières et ce projet devrait avancer à partir de septembre/octobre.

Il est proposé de réunir les présidents de toutes les associations du village à partir de la rentrée afin d'organiser une manifestation qui réunirait toutes ces associations. Il est envisagé un Forum des associations dans un premier temps.

Mme LEGER demande ce qu'il en est du logement de Milhaguet. Il a bien été rendu dans un état convenable mais qui nécessite cependant un nettoyage. Un diagnostic énergétique est à faire en attente de travaux. Concernant la salle de Milhaguet, elle pourra être utilisable dès la réception du compteur électrique.

Clôture de la séance à 10h50

Sylvain CASSORE,  
Secrétaire de séance

Pierre HACHIN,  
Maire

### **Procès verbal du Conseil Municipal du vendredi 21 juillet 2023**

**Présents** : M. Sylvain CASSORÉ, M. Dominique BERTRAND, Mme Rachel HAAG, M. Pierre MANDON, Mme Edith LEGER, M. Pierre HACHIN, Mme Marie LINET, Mme Yolande PIRONNET, Mme Carole RELLAND, M. Jérôme SUET.

**Absente** : Mme Léa BLANC (pouvoir donné à M. Pierre HACHIN)

Ouverture de la séance à 11h02

Mme Edith Léger, demande combien de fois il est possible de donner un pouvoir.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Haag se propose

Approbation du dernier procès-verbal : Vote à l'unanimité

Situation Restaurant Les Feuillardiers :

Le 30 avril : menaces sur un élu, refus de servir, refus d'entrer sur la terrasse, tentative de Mme Linet de discuter avec Mme Dervin Magali : son compagnon refuse car Mme Linet est une femme.

Les dimanches suivants : refus d'accéder aux toilettes pour les enfants et de servir les marchands ambulants.

Le 21 mai : refus de servir le maire, des élus et diverses personnes sans explication ; tentative de dialogue sans réponse.

Après vérification sur le cadastre la terrasse du restaurant empiète sur le domaine public sans autorisation de la commune. Un arrêté peut autoriser un prêt de voirie, autorisation renouvelable sur demande tous les ans mais révocable à tout moment.

Le 24 mai : envoi d'un courrier demandant la restitution de la voirie, contesté par Mme Dervin.

A la suite de différentes infractions (discriminations, menaces...) un dépôt de plainte a été déposé à la gendarmerie par plusieurs élus. Un courrier faisant part du souhait de ne pas donner suite à la proposition de participation à la fête du 8 juillet a été envoyé.

Le 26 juin : 2ème courrier pour la restitution de la voirie, resté sans réponse.

Après vérification de la licence IV prêtée par la commune depuis 2007 le permis d'exploitation valable 10 ans n'avait pas été renouvelé.

La licence n'est donc plus octroyée à Madame Dervin à compter du 31 juillet 2023 (courrier envoyé le 3 juillet 2023).

Devant le refus de restituer la voirie communale, contact de la propriétaire, qui est pénalement responsable de la situation.

Appel d'un conciliateur de justice pour la voirie qui n'a pas donné suite.

Appel de l'UMIH à la mairie concernant la reprise de la licence IV prétextant que c'est un commerce essentiel sur une commune : explication du défaut de permis d'exploitation pendant plusieurs années (2017/2023).

Le 9 juillet, une demande de médiation qui a été acceptée tourne court à la vue des adjoints

et conseiller qui sont présents en plus du médiateur. Mme Dervin et son compagnon refusent de discuter et repartent sans explication. Les élus ne reçoivent pas seuls dans ce genre de conflit.

Mme Léger demande pourquoi retirer la licence ?

M. Hachin lui rappelle qu'il y a défaut du permis d'exploiter, discriminations, menaces sur Elus et refus de servir.

Mme Linet réexplique les faits qui se sont déroulés avec M. Thala, refus de parler aux femmes, Mme Dervin reste sans répondre. Plus tard, elle dira juste « on nous salit ».

M. Hachin fait lecture du courrier envoyé à Mme Dervin le 3 juillet 2023.

Mme Pironnet demande ce que va devenir la licence car des bruits courent comme quoi elle serait prêtée à une association. M. Hachin dément ces rumeurs et dit que ce sujet sera à l'ordre du jour d'un autre conseil municipal.

Mme Relland demande s'il y a possibilité de retour si elle s'excuse et fait un stage pour le permis d'exploiter.

M. Hachin répond que Mme Dervin a demandé sa propre licence et a fait son stage.

M. Cassoré dit que la situation s'est dégradée d'une manière inexplicable ; personne ne comprend ce changement d'attitude car auparavant, il y a eu de nombreux moments passés ensemble. Le choix de l'emplacement du marché était en faveur du restaurant pour faire vivre le bar du village. On voulait aplanir la situation c'est dommage, aujourd'hui on se dit à peine bonjour ! C'est triste mais il n'y a plus de discussion possible. Mme Linet précise que l'objectif de la conciliation était l'apaisement.

M. Hachin dit que l'on ne peut pas nous accuser d'enfoncer les gens, qu'il ne faut pas inverser les rôles.

Il n'y a aucun dialogue possible, on habite à la campagne et en arriver là est dommage.

.  
Questions diverses ;

1) demande de location d'écran et vidéo pour un mariage. Caution de 500 euros demandée, vote à l'unanimité.

2) demande pour la création d'une commission pour accompagner le projet d'une maison de santé. : Mrs Cassoré, Hachin, Suet, Bertrand, Mandon ainsi que Mmes Linet, Relland, Léger, Pironnet et Haag, sont volontaires pour être dans la commission.

3) M. Hachin propose l'installation d'un chalet avec auvent sur la place du marché pour ranger le matériel nécessaire au fonctionnement du marché et pourrait aussi servir de buvette lors de manifestations diverses.

4) M. Bertrand fait remarquer que l'on a donné l'autorisation d'attacher des chevaux sur la place du marché mais qu'il serait bien que les propriétaires ramassent le crottin de leurs animaux. M. Hachin répond qu'ils s'y sont engagés mais qu'ils ne le font pas tous.

5) Mme Relland demande pour la énième fois s'il est possible d'avoir des panneaux au Puy Chevalier pour limiter la vitesse à 20 km/h. M Cassoré explique que dans les lieudits la circulation est autorisée à 80 km/h et que mettre un panneau 20 km/h pour zone de rencontre

n'est pas possible. Il précise que lors de la visite du CAUE pour l'étude de l'aménagement du bourg ce problème a été évoqué.

6) Mme Léger demande à ce que le radar pédagogique soit changé de sens : demande sera faite aux cantonniers. Elle demande aussi quand les chemins seront nettoyés, M. Hachin explique que l'épareuse ne peut finalement pas s'atteler sur le kubota comme cela était prévu.

7) M Hachin, explique que les nouveaux trottoirs ne sont pas de la même couleur que les anciens. Par conséquent, 2 propositions ont été faites par l'entreprise CMCTP : soit de tout casser pour recommencer, soit gravillonner la route jusqu'au château de Marval avec un avenant de 1200 euros HT. M. Hachin précise que le matériau utilisé est un mono-couche avec graviers au prix de 3 € le mètre carré, ce qui reviendrait à 21 000.00 € et par économie il propose d'accepter l'avenant de l'entreprise pour la réalisation de l'enduit monocouche.

Vote à l'unanimité.

8) M. Hachin demande à ce qu'un référent économie circulaire et déchet, soit désigné parmi les membres du Conseil Municipal, auprès du Syndicat Départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés (SYDED 87). Mme LINET se propose.

Vote à l'unanimité

9) M. Hachin demande si la Commune se porterait acquéreur pour un terrain à Marval comprenant une partie futaie de 28 ares et une autre partie taillis d'1ha 83. Le prix de cette vente s'élèverait à 6 500.00 € auquel s'ajoute 1 400.00 € de provision pour frais de vente.

10) M. Hachin rappelle que le 8 juillet, des tickets de boisson ont été donnés à chaque bénévole ayant aidé aux préparatifs. Au total 55 tickets ont été utilisés pour un montant de 110 €. Fort de son engagement, M. Hachin propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 110 € à l'association de chasse de Milhaguet.

Vote à l'unanimité.

La séance est close à 11H46 ;

Le secrétaire de séance,  
Rachel HAAG

Le Maire,  
Pierre HACHIN

### **Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 15 Septembre 2023**

**Présents** : M. Dominique BERTRAND, M. Sylvain CASSORE, Mme Rachel HAAG, M. Pierre HACHIN, Mme Edith LEGER, M. Pierre MANDON, M. Jérôme SUET.

**Absentes** : Mme Léa BLANC (pouvoir donné à M. Pierre HACHIN), Mme Marie LINET (pouvoir donné M. Jérôme SUET), Mme Yolande PIRONNET.

**Absente excusée** : Mme Carole RELAND

**Désignation d'un secrétaire de séance :** M. Jérôme SUET

Ouverture de la séance à 15h01.

### **1/ Approbation du dernier procès-verbal**

Mme Edith Léger exprime qu'elle n'est pas en accord avec ce qui est écrit par rapport aux prises de décisions de la mairie dans le dernier procès-verbal. M. Sylvain Cassoré répond qu'approuver un procès-verbal c'est en fait attester que ce qui a été dit lors du Conseil Municipal a bien été fidèlement reporté.

Vote pour l'approbation du dernier procès-verbal : 8 pour, 1 abstention

### **2/ Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

M. le Maire annonce les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

Décision n°14/2023 en date du 21 juillet 2023 portant sur l'acceptation d'un devis de l'entreprise KD2E pour des travaux électriques suite au rapport DEKRA au sein de l'Épicerie, pour un montant de 2 870 € HT.

Décision n°15/2023 en date du 2 août 2023 portant sur l'offre de PERIGORD MATERIAUX SARL concernant l'achat de deux tables de pique-nique, pour un montant hors taxes de 441.76 €.

Décision n°16/2023 en date du 30 août 2023 portant sur l'offre de Mme Rachel HAAG concernant l'achat d'une maison de jardin, pour un montant de 1 479.00 € HT.

### **3/ Demande de subvention de l'association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA)**

M. le Maire explique que l'agent de l'agence Postale de Marval s'occupe de l'impression des cartes de pêche pour les Communes de Marval, La Chapelle Monbrandeix et Pensol. L'AAPPMA a informé ces différentes Communes que le matériel informatique n'est plus fonctionnel pour créer des cartes de pêche. L'association souhaiterait acheter un nouveau matériel informatique plus adapté pour la somme de 750 euros, précisant que cet équipement serait à la disposition de Mme Christelle MAZIERES, agent communal à l'Agence Postale de Marval. L'association sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Après discussion au sein du conseil, M. le Maire propose une subvention de 100 euros de participation pour la commune de Marval.

Vote pour octroyer une subvention de 100 euros à l'AAPPMA : 8 pour, 1 abstention

### **4/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les Grosses Réparations de Voirie Communale 2024**

M. Sylvain CASSORE explique que les travaux de Grosses Réparations sur Voirie Communale qui devaient être réalisés à Leyrat, Le Mazelier et dans le village de La Nadalie doivent faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention auprès du Conseil Départemental. Par conséquent, le montant du devis initialement prévu par l'ATEC a pris une augmentation de 3000 euros soit un total de 30 900 euros HT. M. Sylvain CASSORE propose donc de faire une nouvelle demande de subvention au Conseil départemental pour GRVC 2024.

Vote pour une demande de subvention au Conseil Départemental : 8 pour, 1 abstention.

## **5/ Délibération sur le principe de création d'un Conseil Municipal des jeunes**

M. Le Maire explique que Mme Marie Linet souhaite proposer la création d'un Conseil Municipal des jeunes. M. Le Maire lit au Conseil Municipal un document expliquant ce qu'est un Conseil Municipal des jeunes : 'Un Conseil Municipal des jeunes est en France, une instance Municipale destinée aux enfants ou aux jeunes, créée par des délibérations adoptées en Conseils Municipaux. Il a un rôle consultatif. Ses délibérations n'ont pas force réglementaire si elles ne sont pas approuvées par délibération du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal des Jeunes a pour mission d'initier la jeunesse à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des jeunes pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité. Il a pour mission complémentaire de les traduire en projets au bénéfice de tous. Ces idées et projets sont ensuite présentés au maire de la commune ainsi qu'au Conseil Municipal afin qu'ils soient inscrits au programme de la ville.

Leur mode de fonctionnement est très variable selon la commune, la tranche d'âge (de 7 à 25 ans) et le mode d'entrée (élections en mairie, dans les écoles, désignation au sein d'associations représentatives, volontariat, tirage au sort, système mixte etc.) La plupart du temps, ils comportent l'obligation d'être scolarisés.

Formellement, les conseils sont souvent présidés ou assistés par un conseiller municipal élu, tout en bénéficiant des moyens municipaux. Le Conseil se réunit alors en séance plénière périodiquement, environ 3 fois par an. Ces réunions plénières sont généralement publiques et en présence du maire et de conseillers municipaux. Il fait suite aux travaux qui auront été réalisés dans des commissions ou groupes de travail, qui se réunissent généralement 1 à 2 fois par mois. Ses représentants sont généralement élus pour une période de 2 ans correspondant à deux années scolaires.

Vote pour la création d'un Conseil Municipal des jeunes : 7 pour, 2 abstentions

## **6/ Délibération portant sur l'utilisation de la salle des fêtes ou de la salle de classe.**

M. Le Maire propose de modifier la tarification sur l'utilisation de la salle des fêtes ou de la salle de classe. A la suite d'une délibération de 10 euros par séance adoptée par le Conseil Municipal en date du 21 juin 2023, plusieurs associations organisant des ateliers ont exprimé à la Commune que cette tarification était trop onéreuse lorsque certaines séances accueillent peu de participants.

Mme Edith Léger demande pourquoi la commune ne propose pas un forfait. M. Le Maire répond que la tarification délibérée précédemment était déjà un forfait et que celui-ci n'était pas adapté par rapport au nombre de participants présents aux différents ateliers proposés.

M. Le Maire propose une tarification de 0,5 euro par participant et par séance.

Vote pour une tarification de 0,5 euro par participant et par séance : 7 pour, 2 abstentions

## **7/ Proposition d'achat d'une parcelle de terrain**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un terrain d'une surface de 1 040 mètres carré cadastré B 457 situé derrière le local des cantonniers à côté de la salle polyvalente.

Mme. Edith Léger demande si cette parcelle ne pourrait pas intéresser des exploitants agricoles de la commune. M. Le Maire explique que ce terrain pourrait servir à installer une serre afin de produire des plantes vivaces et ornementales pour le fleurissement de la commune.

M. Jérôme Suet ajoute que ce terrain ne fait que 1 000m<sup>2</sup> et qu'il ne va pas impacter énormément sur le foncier agricole.

M. Le Maire ajoute que Mme CARRINGTON demande une servitude pour stocker son bois et y avoir accès.

Après discussion, M Le Maire propose d'acheter ce terrain au prix de 1 € le mètre carré avec une servitude jusqu'au décès et/ou vente.

Vote pour l'achat du terrain au prix de 1 € le mètre carré avec servitude pour Mme CARRINGTON : 7 pour, 1 abstention, 1 contre

## **8/ Délibération portant sur le montant du loyer pour le logement 15 Milhaguet**

M. Le Maire demande de fixer un montant de loyer pour le logement 15 Milhaguet. Il propose donc de passer d'un loyer actuel de 292 euros à 380 euros/mois.

M. Jérôme SUET exprime le fait que la commune a toujours eu le souhait de proposer des loyers modérés et il trouve que cela fait une grosse augmentation. M. Sylvain Cassoré confirme les arguments de M. Suet et propose un loyer à 350 euros/mois.

Vote pour un loyer de 350 euros/mois pour le logement 15 Milhaguet : 8 pour, 1 abstention

## **9/ Approbation de devis pour les travaux dans le logement 5 Le bourg et le local cadastré AB90**

Mme. Rachel Haag fait part de devis pour les travaux de rafraîchissement du logement 5 Le Bourg et pour les travaux de gros œuvre pour le local cadastré AB 90 dont la commission urbanisme a choisi les mieux disants :

- Rafraîchissement du logement 5 le bourg : Entreprise Didier TRIJEAUD pour un montant 9 851.66 euros HT.
- Gros œuvre pour le local cadastré AB 90 : Entreprise MERLE J.P. pour un montant de 13 197.22 €HT.

Mme. Rachel Haag précise que pour le local cadastré AB90, la commune est toujours en attente des devis pour la plomberie, électricité, etc.

Vote pour approbation des devis pour les travaux dans le logement 5 Le bourg et le local cadastré AB90 : 8 pour, 1 abstention.

Questions diverses :



M. Le Maire propose pour le prochain bulletin municipal d'y inclure un bilan de mi-mandat ainsi qu'une présentation des projets futurs.

M. Le Maire informe qu'à la suite de problèmes de convocation aux différentes commissions, dorénavant tous les conseillers municipaux seront invités à toutes les réunions de chaque commission.

M. Le Maire informe qu'à la suite de dégradations du chemin rural et de la digue (étang Puy Chevalier) occasionnées par de nombreux passages de véhicules entre les hameaux de La Verlanchie et le Puy Chevalier, un arrêté municipal interdisant la circulation de véhicules sur les chemins, sauf pour les véhicules de services, agricoles et de chasseurs sera pris.

M. Le Maire explique que face à des gros problèmes de racolage d'un exposant (vendeur de produits de safran) sur le marché, il a pris un arrêté municipal interdisant le racolage commercial sur le marché. A la suite de cet arrêté, l'ambulancier a été interdit d'exposer sur le marché et il a porté plainte au tribunal administratif. M. le Maire informe que la commune a reçu un courrier du tribunal administratif proposant une conciliation. La municipalité a donné une réponse favorable et demande l'intervention d'un avocat.

Mme Edith LEGER demande pourquoi le lampadaire devant son domicile est complètement éteint alors qu'elle avait demandé qu'il reste allumé. M. Jérôme SUET rappelle que suite aux différentes réunions, manifestations et rencontres avec les habitants des plus grands hameaux depuis plus de 2 ans sur la diminution de l'éclairage public pour la création d'une RICE (Réserve internationale du ciel étoilé) au sein du PNRPL (Parc Naturel Régional Périgord-Limousin), le Conseil Municipal a délibéré la mise en place d'une période d'essai d'extinction des lampadaires à l'exception de 44 pendant une durée de 6 mois. Afin de mettre en application cette délibération, la commune a demandé à l'Entreprise BATIFOIX de laisser les 44 lampadaires allumés et d'éteindre tous les autres. Cependant, nous avons eu connaissance de certains problèmes sur quelques lampadaires et nous allons contacter l'entreprise BATIFOIX pour rectifier.

La séance est levée à 16H07.

Jérôme SUET

Secrétaire de séance,

Pierre HACHIN

Maire,

### **Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 8 décembre 2023**

Ouverture de la séance à 14h01

**Présents** : M. Dominique BERTRAND, Mme Carole RELAND, M. Sylvain CASSORE, Mme Édith LEGER, M. Pierre MANDON, M. Jérôme SUET, Mme Marie LINET.

**Absents** : Mme Yolande PIRONNET (donne pouvoir à M. Dominique BERTRAND) Mme Rachel HAAG (donne pouvoir à Mme Marie LINET), M. Pierre HACHIN, Mme Léa BLANC.

**Désignation d'un secrétaire de séance** : M. Jérôme SUET

M. le Maire étant absent, Mme Marie LINET 1ère Adjointe préside la séance.

Mme Édith LEGER signale ne pas avoir reçu sa convocation à une commission antérieure.

Mme Édith LEGER demande à ce que le lampadaire devant son domicile soit rallumée. C'est pourquoi elle en a fait la demande auprès de BATIFOIX, présent sur place lors de leur intervention. M. Dominique BERTRAND lui répond que cela sera fait à la fin de la période de test décidé par le Conseil Municipal.

Mme Marie LINET précise que certes BATIFOIX a commis quelques erreurs d'extinction d'éclairage à certains endroits sur la Commune mais que toutes les demandes des habitants seront traitées comme prévu à la fin de la période de test.

## **1/ Approbation du dernier procès-verbal**

Vote pour l'approbation du dernier procès-verbal : 8 pour, 1 abstention

## **2/ Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Mme Marie LINET annonce les décisions prises par M. le Maire dans le cadre de sa délégation.

DECISION N° 17/2023 en date du 20 septembre 2023 d'accepter le devis de l'entreprise ETS ROBERTS S.A.S concernant l'achat d'un ensemble débrousailleuse, scie électrique et réciprocatrice pour un montant hors taxes de 2 221.67 euros

DECISION N° 18/2023 en date du 22 septembre 2023 d'accepter l'offre de Madame Rachel HAAG concernant l'achat de meubles de cuisine pour un montant hors taxes de 516.89 euros.

DECISION N° 19/2023 en date du 27 octobre 2023 d'accepter l'offre de l'entreprise SARL SARDIN ET FILS pour la réfection d'un avaloir au lavoir dans Le Bourg pour un montant hors taxes de 1 660.00 euros.

DECISION N° 20/2023 en date du 8 novembre 2023 d'accepter l'offre de l'entreprise CONFORT CHAUFFAGE portant sur le remplacement d'un chauffe-eau au logement n° 15 Milhaguet, pour un montant hors taxes de 608.95 euros.

DECISION N° 21/2023 en date du 15 novembre 2023 d'accepter l'offre de l'entreprise ICAG Compagnie pour la fourniture d'un kit complet ICAG ROYAL HANDICAP et d'une rampe d'accès pour un montant hors taxes de 2 398.33 euros.

DECISION N° 22/2023 en date du 27 novembre 2023 d'accepter l'offre de l'entreprise JMC MENUISERIE pour des travaux de menuiserie au salon de coiffure pour un montant hors taxes de 1 388.00 euros.

DECISION N° 23/2023 en date du 29 novembre 2023 d'accepter l'offre de l'entreprise DIDIER TRIJEAUD pour des travaux d'isolation sous plafond de la cave du salon de coiffure pour un montant hors taxes de 806.00 euros.

DECISION N°24/2023 en date du 30 novembre 2023 d'accepter le devis de l'entreprise BATIFOIX pour la pose et la dépose des illuminations de Noël 2023 d'un montant hors taxes de 3 680.00 euros.

DECISION N° 25/2023 en date du 6 décembre 2023 d'accepter le devis de l'entreprise TRIJEAUD pour la rénovation du plafond des toilettes publiques, pour un montant hors taxes de 743.90 euros.

### **3/ Détermination du montant du loyer mensuel au logement 5 Le Bourg et autorisation au Maire de signer le bail.**

Mme Marie LINET explique qu'avant les travaux de rafraîchissement, de l'achat de meubles de cuisine et d'un poêle à granulés, le loyer était de 285€. Pour comparaison, elle précise que le loyer de la maison à Milhaguet comportant un terrain est de 350€. Elle demande au Conseil s'il souhaite augmenter le loyer. Mme Carole RELLAND précise qu'il faut aussi prendre en compte la localisation de ces deux biens : à Marval, le logement est dans le Bourg avec à proximité l'épicerie etc. Après discussion au sein du Conseil, Mme Marie LINET propose un loyer de 300 €.

Vote pour un loyer de 300 €/mois pour le logement 5 Le bourg et autorisation au Maire de signer le bail : adopté à l'unanimité

### **4/ Indemnités des Adjoints**

M.Sylvain CASSORE explique qu'il n'a plus assez de temps disponible pour mener à bien les différents dossiers de la Commission voirie et assainissement et que de ce fait il a pris la décision de démissionner de son poste de 4ème adjoint au Maire et de continuer comme Conseiller Municipal.

M.Sylvain CASSORE précise qu'il a envoyé sa lettre de démission d'Adjoint au Maire à la Préfecture et il propose au Conseil de diminuer au maximum ses indemnités en attendant l'acceptation de sa démission par la Préfecture.

Vote pour diminuer au maximum les indemnités d'Adjoint au Maire de M.Sylvain CASSORE jusqu'à l'acceptation de sa démission par la Préfecture: 6 pour, 3 abstentions.

### **5/Désignation d'un délégué au sein la Commission Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Ouest Limousin**

Mme Marie LINET explique que M. Christopher CARRINGTON était délégué à la Commission Ordures Ménagères à la Communauté de Communes et que suite à son décès il faut qu'un membre du Conseil soit délégué à cette Commission. Mme Marie LINET demande au conseil si quelqu'un souhaite être délégué à la Commission Ordures Ménagères et exprime que c'est une Commission où il est important que la Commune y soit représentée. M. Jérôme SUET explique qu'il est lui-même déjà engagé dans de nombreuses Commissions et qu'il n'a pas le temps pour s'investir au sein de celle-ci.

Vu qu'aucun membre du Conseil ne souhaite se présenter comme délégué, Mme Marie LINET propose que la désignation d'un délégué au sein la Commission Ordures Ménagères de la Communauté de Communes soit remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

### **6/ Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection du pont du moulin de Masbertiers**

Mme Marie LINET explique que le pont pour accéder au moulin Masbertiers est en très mauvais état et qu'il faut donc le rénover. Elle fait part au Conseil du devis de CMC TP pour un montant hors taxes de 11 953.25 €. Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental.

Vote pour l'autorisation de demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour la réfection du pont du moulin de Masbertiers : adoptée à l'unanimité.

## **7/ Centre de Santé Communautaire :**

- **Approbation de l'avant-projet Centre de santé communautaire pluridisciplinaire.**
- **Établissement d'une convention pour l'assistance à Maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC**
- **Inscription dans le Plan Santé pour demande de financement**

Mme Marie LINET informe le Conseil qu'avec M. le Maire, ils ont eu une réunion avec l'ATEC sur la faisabilité du Centre de Santé Communautaire. Lors de cette réunion, l'ATEC a exprimé que la construction de ce centre à côté de la salle polyvalente était judicieuse par rapport aux infrastructures déjà existantes (parking, éclairage, électricité, eau, zone atterrissage d'hélicoptère du SAMU, etc). Suite à cette rencontre, l'ATEC a rédigé un dossier d'avant-projet présentant la superficie, le coût estimé à 831 660 € hors taxes, une estimation de la fin des travaux en juin 2026, etc.

Mme Marie LINET explique que lors de la dernière réunion de la commission avec les membres de l'association « La place aux soins » du Centre de santé, il y était aussi présent l'ARS, la MSA, l'IESS, le Département, la Région et le Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin. L'ARS attend des retours de « La place aux soins » car le projet sera validé par celle-ci quand il y aura deux médecins.

Mme Carole RELAND demande comment la Mairie a rencontré cette association. Mme Marie LINET répond que cette association a pris contact avec plusieurs Mairies et la Communauté de Communes Ouest Limousin mais qu'elles n'étaient pas spécialement intéressées par ce projet. La municipalité a trouvé que ce Centre de Santé Communautaire est un projet novateur en santé et social pour notre Commune, les Communes environnantes et le territoire.

Mme Carole RELAND demande qui payera le matériel médical de ce centre ainsi que les salaires des professionnels.

Mme Marie LINET dit que l'ARS payera le matériel professionnel et l'association payera les charges propres au bon fonctionnement du Centre de Santé. La Commune louera le bâtiment.

Mme Carole RELAND demande s'il est prévu une consultation des citoyens de Marval. Mme Marie LINET répond que l'association « La place aux soins » souhaite organiser plusieurs réunions pour expliquer le projet dont la première aura lieu lors des vœux du Maire le Samedi 13 janvier 2024 à 11h00.

Mme Carole RELAND demande comment approuver ce projet alors que nous ne savons pas encore exactement combien cela va coûter à la Commune ni la certitude que les professionnels de santé s'y engagent pour un certain nombre d'année. M. Sylvain CASSORE explique que l'approbation de l'avant-projet réalisé par l'ATEC n'est pas liée à la question budgétaire mais bien si on approuve l'avant-projet qui n'est pas définitif.

- Vote pour l'approbation de l'avant-projet de construction d'un Centre de santé Communautaire pluridisciplinaire : 8 pour et 1 abstention.

- Vote pour l'établissement d'une convention pour l'assistance à Maîtrise d'ouvrage

avec l'ATEC : 8 pour et 1 abstention.

- Vote pour l'inscription dans le Plan Santé pour demande de financement : 8 pour et 1 abstention.

### **8/ Autorisation de demande de subventions pour l'aménagement du local AB90 pour l'installation d'un professionnel de santé**

Mme Marie LINET explique qu'une kinésithérapeute souhaite louer le local AB90 pour pratiquer sa profession. Il faudrait pour cela aménager ce local de manière adaptée à cette activité. Mme Marie LINET demande au Conseil l'autorisation pour demander des subventions pour cette aménagement.

Vote pour l'autorisation de demande de subventions pour l'aménagement du local AB90 pour l'installation d'un professionnel de santé : adoptée à l'unanimité

### **9/ Autorisation de demande de subventions pour la rénovation énergétique au 104 Le bourg**

Mme Marie LINET explique que le SEHV a réalisé une étude de diagnostic énergétique au 104 Le Bourg et que la rénovation énergétique doit permettre un gain de 30% pour que les travaux soient subventionnables. Le SEHV propose d'isoler les murs, d'installer un poêle à granulés et des radiateurs à chaleur rayonnante pour avoir un gain de 58%.

M. Sylvain CASSORE précise que l'ATEC fait des estimations, puis sur cette base des demandes de subventions peuvent être faites.

Vote pour l'autorisation de demande de subventions pour la rénovation énergétique au 104 Le bourg : adoptée à l'unanimité.

### **10/ Autorisation de demande de subventions pour le mur du jardin du presbytère**

Mme Marie LINET explique que le mur du jardin du presbytère doit être rénové

Vote pour l'autorisation de demande de subventions pour le mur du jardin du presbytère : adoptée à l'unanimité

### **11/Sentier Nocturne :**

- **Approbation du Projet**
- **Constitution d'un groupe de travail**
- **Autorisation de demande de subventions**

M. Jérôme SUET explique que dans le cadre du projet « Ma Commune la nuit », le PNRPL nous a proposé comme aux 3 autres Communes lauréates de créer un sentier sur la biodiversité nocturne. Depuis plus d'un an, nous avons travaillé avec Mme Marie LINET, M. le Maire, M. Didier VIAUD et le PNRPL sur ce sentier nocturne qui va être installé dans le parc en face du château. Celui-ci va comporter plusieurs aménagements ludiques : Cône d'écoute, belvédère avec une carte du ciel étoilés, un puzzle sur la faune nocturne, du mobiliers urbains, etc. M. Jérôme SUET informe le conseil que le PNRPL a déjà demandé des devis pour réaliser ce projet, ceux-ci représentent un montant total de 23 879.44 € TTC.

M. Jérôme SUET demande si des personnes du Conseil souhaitent rejoindre ce groupe de travail afin d'avancer sur ce projet. Mme Marie LINET, M. Dominique BERTRAND et Mme Carole RELLAND souhaitent participer à ce groupe.

- Vote pour l'approbation du projet : 8 pour et 1 abstention

- Vote pour l'autorisation de demande de subventions : 8 pour et 1 abstention

### **12/Création d'un compte Épargne Temps pour les agents.**

Mme Marie LINET explique que le compte Epargne Temps permet aux agents de cumuler leurs congés (5 jours par an) dans la limite de 60 jours. Les agents peuvent se voir indemniser leurs congés, s'ils le souhaitent. Vote pour la Création d'un compte Épargne Temps pour les agents : adoptée à l'unanimité.

### **13/Prolongation des modalités de location de la Salle Polyvalente à la Commune de Pensol**

Mme Marie LINET propose de prolonger la location de la Salle Polyvalente à la Commune de Pensol jusqu'en 2024 car les travaux de construction de leur nouvelle salle des fêtes ne sont pas encore terminés.

Vote pour la prolongation des modalités de location de la Salle Polyvalente à la Commune de Pensol jusqu'en 2024 : adoptée à l'unanimité.

### **14/Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans limite du quart des crédits votés au budget précédent (Communal et Assainissement)**

Mme Marie LINET explique que comme chaque année il faut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans limite du quart des crédits votés pour les 2 budgets (Communal et Assainissement).

Vote pour autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans limite du quart des crédits votés au budget précédent (Communal et Assainissement) : adoptée à l'unanimité

### **15/ Établissement d'une convention pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'ATEC pour l'élargissement de Beaufet**

Mme Marie LINET explique que la route de Beaufet ne permet pas l'accès aux véhicules de secours des pompiers et qu'il faut donc élargir la route. Afin de réaliser cet élargissement, Mme Marie LINET demande au Conseil l'autorisation d'établir une convention avec l'ATEC pour l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage.

Vote pour l'établissement d'une convention pour l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage avec l'ATEC pour l'élargissement de Beaufet : adoptée à l'unanimité.

## **16/ Vote des taux du COS pour 2024**

Mme Marie LINET rappelle au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel et que notre collectivité cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne. Elle demande que le Conseil Municipal vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 1er janvier 01/01/2024. Les montants et les taux sont les suivants :

- Part patronale : 0.85 % de la masse salariale totale avec un minimum de 145 euros par agent et 72.50 euros pour les mi-temps sur deux collectivités. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (régime général et régime particulier).
- Cotisations des retraités (25 euros (pas de part patronale)).

Vote pour les nouveaux taux du COS 2024 : adoptée à l'unanimité

## **17/ Convention de mission d'accompagnement par le CAUE pour la sécurisation de la traversée et la valorisation des espaces publics.**

Mme Marie LINET informe que suite à la rencontre avec des techniciens du CAUE sur la Commune, il nous faut signer une convention de mission d'accompagnement pour continuer ce projet de sécurisation et de valorisation des espaces publics.

Mme Crole RELLAND demande si ce service est gratuit.

M. Sylvain CASSORE et M. Jérôme SUET lui répondent que ce service est effectivement subventionné par le Département.

Vote pour la convention de mission d'accompagnement par le CAUE pour la sécurisation de la traversée et la valorisation des espaces publics : adoptée à l'unanimité

## **18/ Autorisation pour les demandes de subventions pour la dépose des luminaires (Fonds Verts et SEHV)**

Mme Marie LINET explique que suite à l'essai de l'extinction d'une grande partie de lampadaires sur la Commune, il va falloir ensuite déposer les lampadaires qui resteront éteints. Cette dépose est subventionnable par les Fonds Verts et SEHV.

-Vote pour l'autorisation de demandes de subventions pour la dépose des luminaires aux Fonds Verts et auprès du SEHV : adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Mme Marie LINET informe que la municipalité a choisi d'installer des toilettes sèches à Milhaguet pour la somme de 2500€, plutôt que des toilettes à eau qui aurait un coût beaucoup plus onéreux (11 000 € sans les poses de compteurs électriques, eaux et abonnements).

M. Dominique Bertrand dit que dorénavant, toutes nouvelles constructions à Milhaguet ne seront plus raccordées au tout à l'égout mais devront installer une fosse septique.

Mme Marie LINET informe que les colis des Aînés vont être livrés le 11 décembre à la Mairie et que le Bulletin municipal est bientôt terminé. Elle demande qui est intéressé pour distribuer les colis et les bulletins municipaux. Tous les membres du Conseil présents souhaitent y participer.

Mme Carole RELLAND demande si cela serait possible de communiquer sur les dépenses totales de la Commune à mi-mandat. M. Sylvain CASSORE répond que les habitants de la

Commune ont un bilan des dépenses communales chaque année dans le bulletin municipal.

Mme Marie LINET informe que le Noël des enfants a lieu le vendredi 8 décembre 2023 à 18 heures. Il y aurait moins d'enfants que l'année passée, du fait d'un manque d'inscrits à cet évènement car le Secrétariat ne peut plus détenir de liste contenant les informations personnelles des enfants, conformément à la loi sur le Règlement Général de la Protection des Données.

La séance est levée à 15H19.

Jérôme SUET  
Secrétaire de séance,

Marie LINET  
1ère Adjointe au Maire